

La traite des vaches laitières une fois par jour : suivi d'un réseau de quinze élevages en Bretagne

The experience of 15 Breton dairy farm milking cows once a day

PORTIER B. (1), BROCARD V. (2), HERISSET R. (1), LOSQ G. (1), PEYRIN M. (3), TROU G. (1)

(1) Chambres d'agriculture de Bretagne, pôle herbivores, CS 74223, 35042 Rennes Cedex

(2) Institut de l'élevage, BP 85225, 35652 Le Rheu Cedex

(3) Agrocampus Rennes, 65 rue de St-Brieuc, CS 84215, 35042 Rennes Cedex

INTRODUCTION

La traite qui représente 50 % de l'astreinte totale en élevage laitier est un frein à l'installation des jeunes en production laitière. Traire une fois par jour est un moyen pour alléger l'astreinte. Les effets de la monotraite ont été mesurés en stations expérimentales et sont maintenant bien connus : baisse de la production individuelle, augmentation des taux, (Rémond et Pomiès, 2007). Les modalités d'application en élevage ont jusqu'alors, été peu étudiées (Guéguen et Brocard, 2003 ; Michaud *et al.*, 2007).

1. MATERIEL ET METHODES

Les chambres d'agriculture de Bretagne ont mis en place un réseau de quinze exploitations laitières ayant recours à la traite une fois par jour. L'objectif du suivi était :

- de connaître les motivations et objectifs des éleveurs, les caractéristiques de leur exploitation,
- d'étudier les modalités de mise en œuvre dans des situations bretonnes variées en terme de systèmes fourragers, de répartition de vèlages, ...,
- d'identifier les problèmes rencontrés, les modifications effectuées sur la conduite du troupeau.

Le choix des élevages s'est fait sur la base de leur adhésion au contrôle laitier et de leur pratique de la monotraite pendant au moins quatre semaines consécutives dans l'année. Le suivi s'est déroulé sur trois années (2005 à 2007).

Les données recueillies concernaient : la structure d'exploitation (SAU, quota, nombre d'UTH, effectif, % maïs,...), les résultats techniques avant et après la mise en place de la monotraite (production laitière individuelle, taux, comptages cellulaires, reproduction,...), les résultats économiques (coût alimentaire, EBE, revenu disponible). La pression azotée réglementaire a été calculée dans les élevages.

2. RESULTATS

Les exploitations du réseau ont une structure proche de la moyenne bretonne (302 000 l de quota ; 64 ha de SAU ; 1,5 UTH). La diversité des durées de mise en œuvre est importante. Cinq stratégies ont ainsi pu être identifiées : deux mois l'été pour se libérer en journée, deux à trois mois en fin de campagne pour gérer le quota, quatre mois au printemps pour assurer la reproduction des vaches en début de lactation, sept mois au printemps-été pour se libérer au maximum, toute l'année pour gérer un autre atelier. C'est majoritairement au printemps-été que les éleveurs suppriment une traite par jour. Les motivations sont principalement de deux ordres : diminuer les besoins en main d'œuvre et dégager du temps libre. Les performances techniques des élevages ont évolué dans le temps : la production laitière moyenne est passée de 7 090 kg (avant monotraite) à 5 800 kg / VL / an (en 2006/2007). Sur cette même période, le quota a augmenté de 9 % et l'effectif vaches de 25 % soit onze vaches en moyenne. Progressivement, les élevages ont évolué vers une conduite économe, avec diminution des concentrés, dans des systèmes plus herbagers que la moyenne des exploitations bretonnes. Les éleveurs n'ont pas investi en places de bâtiment supplémentaires. Les résultats économiques sont

légèrement supérieurs à la moyenne bretonne, avec notamment une très bonne maîtrise du coût alimentaire 54 € / 1000 l lait vendu (moy. bretonne : 66 €). Une analyse approfondie de la situation mammites / cellules a montré que la monotraite peut être un facteur aggravant quand elle se cumule avec d'autres facteurs de risque. Toutefois la situation peut être maîtrisée : un tiers des élevages du réseau présentent plus de 85 % de taux cellulaires vaches < 300 000 / ml.

La pression azotée est en moyenne de 148 unités d'azote organique par ha SDN (surface directive nitrate). Cela reste bien inférieur au plafond de 170 u / ha

Tableau 1 : caractéristiques des élevages du réseau

	Avant la monotraite	2004/05	2005/06	2006/07
Durée de monotraite (j/an)	-	164	187	175
Quota (1 000 l)	277	280	283	302
Prod. laitière (kg/vl/an)	7 090	6 260	5 930	5 800
Effectif vl	44	49	52	55
Concentré (kg/vl/an)	749	622	573	473
% de maïs	31	30	30	28
% TCV < 300 000	88	82	81	82

3. DISCUSSION

Cette étude montre la grande diversité de mise en œuvre de la monotraite en élevage. La monotraite modifie les résultats techniques et la structure d'exploitation (productivité laitière, effectif,...) sans pour autant remettre en cause sa pérennité. Les conditions de réussite du passage en monotraite dépendent d'un certain nombre de facteurs :

- choisir la durée de monotraite en fonction des objectifs de l'éleveur et de la structure d'exploitation (place en bâtiment, réglementation environnementale,...) ;
- partir d'une situation cellulaire saine et surveiller l'évolution des comptages ;
- sélectionner les animaux adaptés (vaches produisant plus de 6000 kg lait annuel en monotraite) ;
- maîtriser le coût de la ration, en privilégiant les rations à base d'herbe, sans concentré.

CONCLUSION

Il est possible de traire une fois par jour dans de nombreux élevages. Au-delà du temps économisé, c'est de la souplesse en plus pour l'éleveur, dans l'organisation de son travail. Cette technique est applicable dans la plupart des élevages, y compris dans les troupeaux à haut potentiel. Les conditions de mise en œuvre (période) et la durée sont à adapter aux objectifs de l'éleveur et aux caractéristiques de l'exploitation.

Remerciements aux éleveurs qui ont participé au suivi

Guéguen, L., Brocard, V., 2003. 3R, 10, 114.

Michaud, A., Peyrin, M., Massiot, A., Portier, B., Brocard, V., Guinard-Flament, J., 2007, 3R, 14, 423.

Rémond, B., Pomiès, D., 2007. Bulletin des GTV, 40, 83-90.